

10^e PLAN QUINQUENNAL D'ÉQUIPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE TOURISTIQUE 2018 - 2022

CONFÉRENCE DE PRESSE

3 août 2017



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

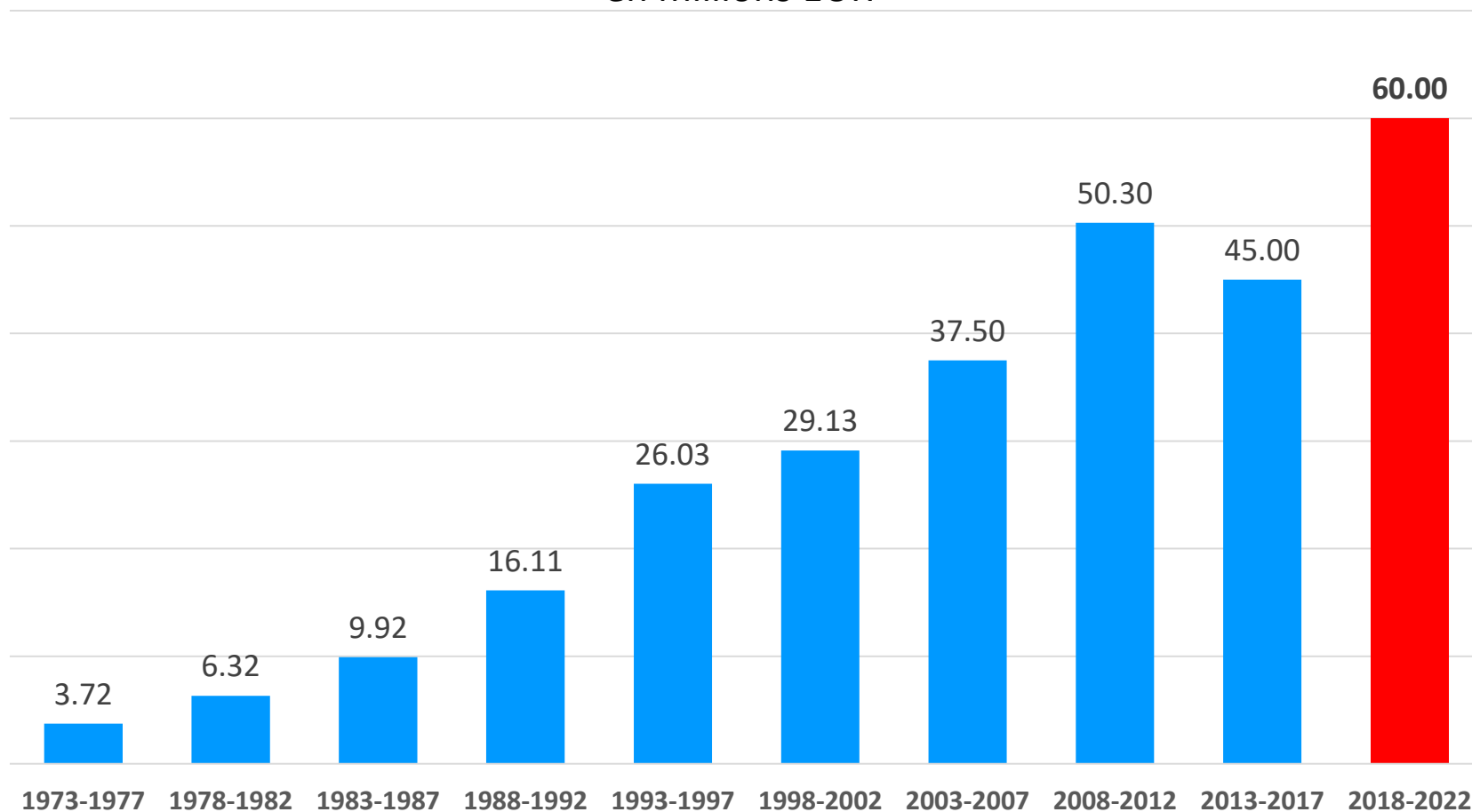
Introduction

- ✦ Le plan quinquennal autorise le gouvernement à subventionner la création et l'amélioration de l'infrastructure touristique
- ✦ Le nouveau plan quinquennal s'étend sur la période de 2018 à 2022 et s'élève à 60 millions d'euros
- ✦ Il prévoit le cofinancement de projets d'investissement dans l'hébergement et dans les attractions touristiques, et couvre les frais de fonctionnement du secteur conventionné



Historique

Évolution de l'enveloppe budgétaire des programmes quinquennaux
en millions EUR



Nouveautés du 10^e plan quinquennal (1)

Digitalisation

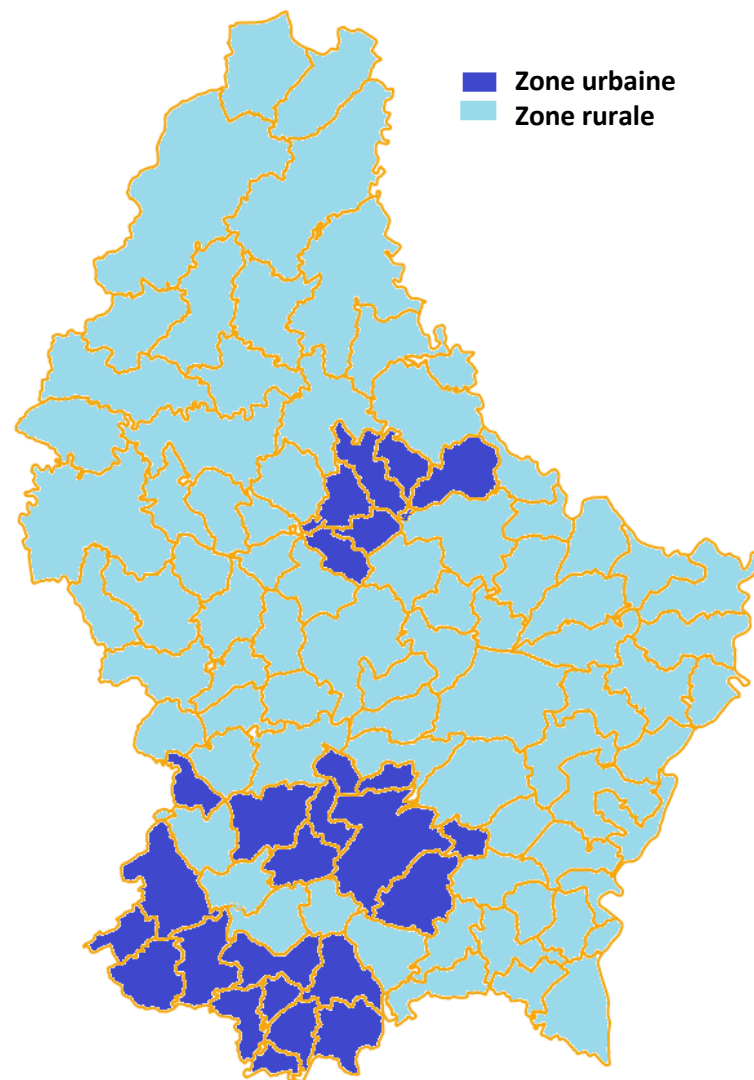
- ✦ Aides jusqu'à 20% en faveur de la digitalisation du secteur du tourisme :
 - ✦ Investissements pour l'appareillage de réseaux informatiques
 - ✦ Mesures de sécurité informatique
 - ✦ Raccords à un fournisseur d'accès à internet
 - ✦ Sites internet au « responsive design » et multilingues
 - ✦ Systèmes de réservation en ligne
 - ✦ Applications mobiles



Nouveautés du 10^e plan quinquennal (2)

Distinction entre zones rurales et urbaines

- ❖ Différenciation des taux d'aide selon la localisation en zone urbaine (10%) ou en zone rurale (20%)
- ❖ Soutien renforcé des acteurs privés en milieu rural afin d'y favoriser le développement de l'offre touristique
- ❖ Simplification des critères d'éligibilité facilitant la demande d'aide et accélérant le traitement du dossier



Nouveautés du 10^e plan quinquennal (3)

Accessibilité

- ❖ Soutien spécifique pour les investissements effectués dans l'intérêt des personnes à mobilité réduite et de l'accessibilité selon les principes du « Design for All »
- ❖ Les investissements en faveur d'une meilleure accessibilité (rampe d'accès, indications en braille...) peuvent être subventionnés jusqu'à hauteur de 50%



Nouveautés du 10^e plan quinquennal (4)

Conditions d'éligibilité spécifiques

- ✦ Pour bénéficier des aides, les hôtels et campings doivent adhérer à la nouvelle classification officielle des établissements d'hébergement
- ✦ Pour bénéficier des subventions, les communes et ASBL doivent être membres de l'Office régional du tourisme (ORT) dont elles relèvent
- ✦ Les nouvelles constructions de gîtes ruraux peuvent désormais être subventionnées



Nouveautés du 10^e plan quinquennal (5)

Aides aux sinistrés de catastrophes naturelles

- ✦ Les hébergements touristiques qui procèdent à des investissements pour réparer des dommages matériels causés directement par des catastrophes naturelles bénéficient d'aides spécifiques
- ✦ Aides jusqu'à hauteur de 50%



Projets du 10^e plan quinquennal 2018-2022

- ✦ Appel aux communes et syndicats pour introduire les projets à réaliser au cours de la période 2018 - 2022
- ✦ Sélection des projets en concertation avec les autres ministères concernés
- ✦ Projets déjà répertoriés dans 25 communes
- ✦ Exemples de nouveaux projets:
 - ✦ Auberges de jeunesse à Ettelbruck et à Vianden
 - ✦ Espace Wellness à Pétange
 - ✦ Centre sociétaire avec cinéma à Garnich



Bilan du 9^e plan quinquennal

✦ Dépenses de 44,7 millions d'euros sur la période 2013 – 2017

✦ Principaux projets :

✦ Parc Merveilleux de Bettembourg

✦ Auberge de jeunesse de Beaufort

✦ Auberge de jeunesse d'Esch

✦ Aquasud à Differdange

<i>Catégorie</i>	<i>aides en millions EUR</i>
Communes	17.9
ORT	8.7
Hôtels	5.6
Syndicats	4.8
Investisseurs privés	1.8
Campings	1.7
Études	1.7
Divers	2.5
<u>TOTAL</u>	<u>44.7</u>



10^e PLAN QUINQUENNAL D'ÉQUIPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE TOURISTIQUE 2018 - 2022

CONFÉRENCE DE PRESSE

3 août 2017



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
